

VALLEE SUD – GRAND PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 15 MAI 2020

Nombre de Conseillers en
exercice..... 80

**Objet : Procès-verbal
analytique**

Affiché le :

Par suite d'une convocation en date du 9 mai 2020, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 15h00 en visioconférence en application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Etienne LENGEREAU, M. Jean-Yves SENANT, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LOREC, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, Mme Rachel ADIL, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Antoine BOUCHEZ, M. Jean-Paul BOULET, Mme Chantal BRAULT, M. Jean-Claude CAREPEL, M. Patrice CARRÉ, M. Elie DE SAINT JORES, M. Patrick DONATH, Mme Sylvie DONGER, Mme Claude FAVRA, Mme Gabrielle FLEURY, M. Bernard FOISY, Mme Pénélope FRAISSINET, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Mme Dominique GASTAUD, M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, Mme Carole HIRIGOYEN, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, Mme Colette HUARD, M. Serge KEHYAYAN, Mme Maryse LANGLAIS, Mme Nathalie LÉANDRI, M. Alain LE THOMAS, M. Philippe MARTIN, M. Jean-Paul MARTINERIE, Mme Pascale MEKER, Mme Françoise MONTSENY, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Erell RENOUEAU, M. Philippe RIBATTO, Mme Sophie SANSY, Mme Stéphanie SCHLIENGER, M. Carl SEGAUD, Mme Nadia SEISEN, M. Yves SÉRIÉ, M. Joaquim TIMOTEO, Mme Irène TSILIKAS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Pierre SCHOSTECK à M. Jean-Paul BOULET, M. Joël GIRAULT à Mme Claude FAVRA, Mme Aïcha MOUTAOUKIL à M. Joaquim TIMOTEO, Mme Corinne PARMENTIER à Mme Françoise MONTSENY, Mme Isabelle RAKOFF à Mme Françoise MONTSENY, Mme Isabelle ROLLAND à M. Jean-Yves SENANT.

ABSENTS EXCUSES :

M. Philippe LAURENT à compter du point 4, M. Joël ALLAIN, M. Thierry BRACONNIER, Mme Patricia CHALUMEAU, M. Pascal COLIN, M. Serge CORMIER, Mme Armelle COTTENCEAU, Mme Taousse GUILLARD, Mme Camille LE BRIS, M. Jacques LEGRAND, M. Jean-Pierre LETTRON, M. Jean-Yves LE BOURHIS, Mme Pascale MALHERBE, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. Pierre MEDAN, M. Philippe PEMEZEC, Mme Véronique RADOARISOA, M. Roberto ROMERO AGUILA, M. Patrice RONCARI, M. Philippe SERIN, M. Jean-Emile STEVENON, M. Thierry VIROL, M. Said ZANI.

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
- 2) Monsieur Yves COSCAS est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Président :

- 3) **A RENDU COMPTE** aux membres de l'assemblée délibérante des diligences effectuées pour la réunion du Conseil de Territoire en visioconférence.

Le Conseil de Territoire :

- 4) **A APPROUVE à la majorité absolue (49 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions)** les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, et les modalités de scrutin de réunion du Conseil de Territoire par voie tenue par voie dématérialisée :

Fixe les modalités d'identification des participants de la manière suivante :

- L'outil utilisé pour la réunion en vidéoconférence du Conseil de Territoire est l'application Cisco Webex
- Cette application permet d'identifier en temps réel la liste des participants à la réunion du Conseil.

Fixe les modalités d'enregistrement et de conservation des débats de la manière suivante :

- Les débats sont enregistrés avec l'application Cisco Webex,
- Les débats font l'objet d'une retranscription écrite dans un procès-verbal qui fera l'objet d'une approbation par l'organe délibérant au cours de la séance suivante,
- Les débats enregistrés sont conservés jusqu'à l'approbation du procès-verbal par les membres de l'organe délibérant.

Fixe les modalités du scrutin de la manière suivante :

- Le scrutin est public,
- Le vote est réalisé par appel nominal
- En cas de partage, la voix du Président est prépondérante,
- Le Président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Ont voté pour : M. Jean-Didier BERGER, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Etienne LENGEREAU, M. Jean-Yves SENANT, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LOREC, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, Mme Rachel ADIL, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Antoine BOUCHEZ, M. Jean-Paul BOULET, Mme Chantal BRAULT, M. Jean-Claude CAREPEL, M. Patrice CARRÉ, M. Elie DE SAINT JORES, M. Patrick DONATH, Mme Sylvie DONGER, Mme Gabrielle FLEURY, M. Bernard FOISY, Mme Pénélope FRAISSINET, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Mme Dominique GASTAUD, M. Mouloud HADDAD, Mme Carole HIRIGOYEN, M. Serge KEHYAYAN, Mme Maryse LANGLAIS, Mme Nathalie LÉANDRI, M. Alain LE THOMAS, M. Philippe MARTIN, Mme Pascale MEKER, Mme Françoise MONTSENY, Mme Christine QUILLERY, Mme Erell RENOUEAU, M. Philippe RIBATTO, Mme Stéphanie SCHLIENGER, M. Carl SEGAUD, Mme Nadia SEISEN, M. Yves SÉRIÉ, M. Joaquim TIMOTEO, Mme Irène TSILIKAS.

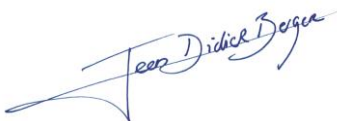
Ont voté contre : Mme Claude FAVRA et M. Joel GIRAULT

Se sont abstenus : Mme Colette HUARD, Mme Sophie SANSY, M. Jean-Paul MARTINERIE, Mme Roselyne HOLUIGUE LEROUGE, Mme Perrine PRECETTI, M. Jean-Patrick GUIMARD

- 5) **A ENTENDU** les mesures prises par le Territoire pendant la crise sanitaire.
- 6) **A ENTENDU** la décision prise par le Président dans le cadre de sa délégation exceptionnelle (article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020) relative au dispositif de soutien aux commerces de proximité du Territoire.
- 7) **A ENTENDU** les décisions prises par le Président au titre de sa délégation en vertu de la délibération du Conseil de Territoire n°3/2016 du 18 janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h12.

Le Président



Jean-Didier BERGER

